

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 AVRIL 2009

Par suite d'une convocation en date du 17/04/2009, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey le 23/04/2009 à 18 H 15 sous la présidence de Monsieur Dominique MESNIER, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MESNIER Dominique, STRAUB Jean-François, LINVAL Gisèle, FAWER Chantal, MAIRE Coralie, MOUSTACHE Alain, LORIN Michelle, ARMAND Henri, CUENOT Bernard.

Absents : VIENNET Pascal,

Absents excusés : ARMAND Claude,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Jean-François STRAUB qui accepte cette fonction.

OBJET DE LA REUNION

- 1/ **PATRIMOINE :**
 - 1.1 **DESAFFECTATION DU LOGEMENT DE FONCTION DU BUREAU DE POSTE**
 - 1.2 **DETERMINATION DU MONTANT DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX**
 - 1.3 **ATTRIBUTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX**
 - 1.4 **PROJETS IMMOBILIERS RUE DE LA CHAPELLE**
 - 1.5 **REFECTION DU TOIT DE LA CHAPELLE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE**

- 2/ **ASSAINISSEMENT :**
 - 2.1 **SYTTEAU : CONVENTION AVEC LA COMMUNE POUR LE PASSAGE DE CANALISATION SUR PARCELLES COMMUNALES**
 - 2.2 **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SECTEUR VILLAGE : CONVENTION DE PASSAGE DES CANALISATIONS EN TERRAIN PRIVE**

- 3/ **QUESTIONS DIVERSES**

I/ PATRIMOINE

1.1 DESAFFECTATION DU LOGEMENT DE FONCTION DU BUREAU DE POSTE

Le Maire informe le Conseil qu'afin de pouvoir appliquer un loyer libre au logement de fonction du 44 Grande Rue (ex-Vacherot), le Conseil doit désaffecter le logement. En effet, actuellement il est répertorié comme logement de fonction réservé à un agent de la poste. Comme le bureau de poste n'existe plus, il n'y a plus lieu de conserver ce logement en logement de fonction.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal vote l'unanimité la désaffectation du logement de fonction de la Poste.

1.2 DETERMINATION DU MONTANT DE LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

A/ LOGEMENTS DU BATIMENT DE LA MAIRIE

Le Maire rappelle au Conseil que les deux logements du bâtiment de la mairie qui ont été entièrement rénovés ont fait l'objet de la signature d'une convention dite PALULOS avec l'Etat et de ce fait le loyer ne peut pas dépasser un plafond fixé par l'Etat.

LOGEMENT 1 (OUEST) 30 Grande Rue

= 118.66 m² (logement + annexes) X 4.26 € (plafond fixé par l'Etat) = 505.49 € par mois MAXIMUM

LOGEMENT 2 (EST) 34 Grande Rue

= 118.20 m² (logement + annexes) X 4.26 € (plafond fixé par l'Etat) = 503.53 € par mois MAXIMUM

CHARGES :

Le DPE a estimé le montant des charges de chauffage à 696,94 €

A cela il faut ajouter l'entretien de la chaudière : 20,33 € + le ramonage 6,50 € + le relevé des calindex : 22,16 €

Soit un total de 745,93 € par an soit 62,16 € par mois.

Vu la régularisation de charges de l'année 2007/2008, le montant de 62,16 € est jugé un peu faible par le Conseil qui le porte à 85 € par mois pour que les foyers n'est pas une trop grosse régularisation en fin d'année.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **fixe le loyer du logement 1 (OUEST) 30 Grande Rue à 505,49 € par mois + 85 € de provision sur charges. 1 mois de caution sera demandé à la signature du bail. Révision du loyer en juillet (pour uniformiser la révision des loyers de tous les appartements communaux).**
- **fixe le loyer du logement 2 (EST) 34 Grande Rue à 503.53 € par mois + 85 € de provision sur charges. 1 mois de caution sera demandé à la signature du bail. Révision du loyer en juillet (pour uniformiser la révision des loyers de tous les appartements communaux).**

B/ LOGEMENT VACHEROT

Le Maire rappelle au Conseil que Mr et Mme VACHEROT ont donné leur préavis pour le 29 mai 2009 concernant le logement du 44 Grande Rue. Le loyer du logement VACHEROT est libre mais l'ADIL fixe un prix du m² de location à savoir 6,15 € / m².

Logement T3 44 Grande Rue = 78.40 m² x 6,15 € = 482,16 € par mois

+

Charges : suite à la régularisation de charges de la famille VACHEROT pour l'hiver 2007/2008, le montant des charges doit être de 100 – 110 € par mois. Charges qui comprennent le fioul pour le chauffage + relevé des calindex + entretien chaudière + ramonage cheminée.

Les Conseillers trouvent le loyer un peu élevé et propose plutôt d'appliquer un montant de 5,15 €/ m² soit 403,76 € par mois.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **fixe le loyer du logement 44 Grande Rue à 403,76 € + 100 € de provision sur charges. 1 mois de caution sera demandé à la signature du bail. Révision du loyer en juillet (pour uniformiser la révision des loyers de tous les appartements communaux).**

C/ LOGEMENT FAWER

Le Maire informe le Conseil que les travaux de rénovation du logement du 62 Grande Rue (ex-logement FAWER) sont pratiquement terminés et que le logement va pouvoir être loué. Il rappelle que le loyer de ce logement est libre mais l'ADIL fixe un prix du m² de location à savoir 6,15 € / m².

Logement 62 Grande Rue = 111 m² (d'après le permis de construire) x 6,15 € = 682,65 € / mois.

Charges : normalement il ne devrait pas y avoir de charges. Le chauffage est au gaz avec compteur individuelle. C'est Antargaz qui s'occupe de faire le relevé et la répartition avec le multiservices.

Les Conseillers trouvent que le montant du loyer est élevé et propose d'appliquer 5,15 €/ m² soit 571,65 € / mois.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal, par 2 voix contre, 0 abstention et 7 pour :

- **fixe le loyer du logement 62 Grande Rue à 571,65 € / mois. Pas de provision sur charges. 1 mois de caution sera demandé à la signature du bail. Révision du loyer en juillet (pour uniformiser la révision des loyers de tous les appartements communaux).**

1.3 ATTRIBUTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Maire soumet au Conseil le choix de la commission logement qui s'est réuni le vendredi 10 avril 2009 :

- Logement ouest : attribué à la Famille CUSSEY
- Logement est : attribué à la Famille KHELOUFI
- Logement ex-Fawer au 62 Grande Rue : personne
- Logement ex-Vacherot au 44 Grande Rue : pas de candidature

Il présente l'unique demande restante pour le moment celle de Madame LIGER qui aimerait le logement FAWER.

Le Maire a demandé à l'AIVS de refaire de la publicité dans le paru vendu pour ces locations.

Sandrine a distribué dans les boîtes aux lettres de Deluz un avis au public.

Des affiches ont été mises sur tous les panneaux d'affichage de la Commune.

Une annonce a été mise sur le site internet de la Commune.

Le Conseil pense que le logement au 62 Grande Rue au dessus du café-restaurant n'est pas un logement adapté à une famille de 4 jeunes enfants.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- attribue le logement ouest du bâtiment de la mairie au 30 Grande Rue à la famille CUSSEY
- attribue le logement est du bâtiment de la mairie au 34 Grande Rue à la famille KHELOUFI
- ne vote pas d'attribution pour les logements du 44 Grande Rue et du 62 Grande Rue par manque de candidatures.

1.4 AVENANT AU CONTRAT DE GESTION AVEC L'AIVS

Le Maire rappelle au Conseil que pour la gestion du parc locatif la Commune a un contrat avec l'AIVS « Agence Immobilière à Vocation Sociale » mais que dans le parc qu'elle doit gérer il n'y a pas le logement du 62 Grande Rue.

Le Maire propose au Conseil d'ajouter ce logement en gestion à l'AIVS.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité de confier la gestion de la location de l'appartement du 62 Grande Rue à l'AIVS et autorise le Maire à signer l'avenant au contrat.

1.5 PROJETS IMMOBILIERS RUE DE LA CHAPELLE

A/ PARCELLE CONSTRUCTIBLE A VENDRE

Le Maire fait part du CU qui a été reçu concernant l'éventuelle possibilité de construire sur la parcelle vers la maison « Lairon » au 20 rue de la Chapelle.

La seule prescription est : « le présent certificat d'urbanisme est délivré positif sous réserve que la construction soit implantée uniquement sur la parcelle n° 239 et la partie Nord de la parcelle n° 126. ».

Aucune mention n'est faite de la proximité de la salle des fêtes.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à faire borner les parcelles afin de délimiter une parcelle à construire.

1.6 REFECTION ET ISOLATION DU TOIT DE LA CHAPELLE : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Le Maire avait sollicité Monsieur HUMBERT, Sénateur dans le cadre du projet Multiservices. Ce dernier vient de répondre en précisant que la réserve parlementaire ne peut être demandée qu'une fois par dossier. Comme le Député Jacques GROSERRIN a déjà attribué 3000 € au titre de la réserve parlementaire pour le Multiservices ; Monsieur HUMBERT demande à la Commune de lui faire une demande sur un autre dossier.

Le Maire propose au Conseil de faire une demande de 5.000 € sur le dossier de réfection du toit de la Chapelle.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter Monsieur le Sénateur HUMBERT concernant la réserve parlementaire afin de financer la réfection et l'isolation du toit de la Chapelle, à hauteur de 5000 €.

II/ ASSAINISSEMENT

2.1 SYTTEAU : CONVENTION AVEC LA COMMUNE POUR LE PASSAGE DE CANALISATION SUR DES PARCELLES COMMUNALES

Le Maire soumet au Conseil le projet de convention entre le SYTTEAU et la Commune afin d'autoriser le passage de canalisation sur des parcelles communales : AB235 ; AB137 et AB157.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la convention et autorise le maire à la signer.

2.2 TRAVAUX ASSAINISSEMENT SECTEUR VILLAGE : CONVENTION AVEC LES RIVERAINS

Le Maire soumet au Conseil le projet de convention entre des particuliers et la Commune afin d'autoriser le passage de canalisation sur des parcelles privées.

Il soumet au Conseil la liste des particuliers et des parcelles concernés par les conventions :

NOM	PRENOM	N°	RUE	CP	VILLE	N° CADASTRE 1	N° CADASTRE 2
ARMAND	Michel	1	RUE DES MUROTS	25820	LAISEY	AA58 "AU CHAMP"	
MESNIER	Robert	5	RUE DES MUROTS	25820	LAISEY	AA60 "RUE DES MUROTS"	et AA61 "AU CHAMPS"
RAGOT	Christiane	2	RUE DU QUATRE SEPTEMBRE	25290	ORNANS	AA60 "RUE DES MUROTS"	et AA61 "AU CHAMPS"
MESNIER	Dominique	15	IMPASSE MALLEPLANCHE	25820	LAISEY	AA60 "RUE DES MUROTS"	et AA61 "AU CHAMPS"
MESNIER	Isabelle	7	RUE DE LA MAIRIE	25640	CORCELLE MIESLOT	AA60 "RUE DES MUROTS"	et AA61 "AU CHAMPS"
RATTE	Bernadette	7	RUE DE FRANCHE COMTE	25000	BESANCON	AA60 "RUE DES MUROTS"	et AA61 "AU CHAMPS"
MAUVILLY	Jacques	7	RUE DES MUROTS	25820	LAISEY	AA63 "RUE DES MUROTS"	
TALBOTIER	Robert	2	RUE DES MUROTS	25820	LAISEY	AA62 "AU CHAMP"	
TALBOTIER	Denise	32	RUE DE LA CHAPELLE	25820	LAISEY	AA62 "AU CHAMPS"	
HAENSLER	Eric	16	RUE DU BUIS	25700	VALENTIGNEY	AA136 "GRANDE RUE"	
BAUVAIR	Michel	2	CHEMIN DES JARDINS	25820	LAISEY	AA149 "AU BREUILLE"	et AB176 "AU VERGER"
RACINE	Robert	36	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	25000	BESANCON	AA171 "AU BREUILLE"	et AB164 "AU VERGER"
BOREY	Samuel	31	RUE GALLIENI	92500	RUEIL MALMAISON	AA171 "AU BREUILLE"	et AB164 "AU VERGER"
TRIQET	Alexia	22	RUE DU MAGASIN	90000	BELFORT	AA171 "AU BREUILLE"	et AB164 "AU VERGER"
SUCC° RACINE	Maurice	1	RUE DE LA MAIRIE	25640	L'ECOUVOTTE	AB102 "CHAMP DERRIERE LA GRANGERIE"	
MOUSTACHE	ALAIN	48	GRANDE RUE	25820	LAISEY	AB102 "CHAMP DERRIERE LA GRANGERIE"	
CUENOT	Monique	21	RUE DE LA CHAPELLE	25820	LAISEY	AB103 "CHAMP DERRIERE LA GRANGERIE"	
KHODJA	Moktar	23	RUE DE LA CHAPELLE	25820	LAISEY	AB104 "CHAMP DERRIERE LA GRANGERIE"	
MOREL	Martine			70100	BATTRANS	AB112 - AB230 - AB113 "CHAMP DERRIERE LA GRANGERIE"	et AB274 - AB275 "GRANDE RUE"
SUCC° RACINE	Yves	2	RUE DU COLLEGE	25640	ROULANS	AB112 - AB230 - AB113 "CHAMP DERRIERE LA GRANGERIE"	et AB274 - AB275 "GRANDE RUE"
HABITAT 25		5	RUE LOUCHEUR	25000	BESANCON	AB117 "RUE DE LA CHAPELLE"	
MILLE	Guillaume	17	RUE DE LA CHAPELLE	25820	LAISEY	AB121 "RUE DE LA CHAPELLE"	
KHELOUFI	Mohamed	32	RUE DE LA CHAPELLE	25820	LAISEY	AB134 "PRES DES RANGES"	
BOYER	Simone	216	CHEMIN DE L'HORIZON	69140	RILLIEUX LA PAPE	AB135 "PRES DES RANGES"	
BOYER	Richard	45	RUE THOMAS BLANCHET	69008	LYON	AB135 "PRES DES RANGES"	
DELAHAYE	Léon		MOULIN DU ROCH	56700	BRANDERION	AB151 "PRES DU PORT"	
DELAHAYE	Carole	5	PLACE DAGUERRE	94360	BRY SUR MARNE	AB151 "PRES DU PORT"	
LE BRAZIDEC	Patricia	48	RUE DE LA BASSEE	95270	SAINT MARTIN DU TERTRE	AB151 "PRES DU PORT"	
JACQUINOT	Michel	6	RUE DE LATTRE DE TASSIGNY	90850	ESSERT	AB153 "PRES DU PORT"	
KOUGHINOUDIS	Juliette	12	RUE DE LA CHAPELLE	25820	LAISEY	AB160 "PRES DU PORT"	et AB162 "A L'ŒIL DE BAUD"
FIRANCZUK	Marcelle	5	CHEMIN DES JARDINS	25820	LAISEY	AB168 - AB172 "A L'ŒIL DE BAUD"	
FIRANCZUK	Michel	3	RUE DU BURMONT	25110	BAUME LES DAMES	AB168 - AB172 "A L'ŒIL DE BAUD"	
FIRANCZUK	Gérard		LE BOURG	50260	QUETTETOT	AB168 - AB172 "A L'ŒIL DE BAUD"	
RENAUD	Bernard	26	RUE DU MAROC	25820	LAISEY	AB171 "AU VERGER"	
SIRUGUET	Jeanine	12	RUE DES VIGNES FREMY	25820	LAISEY	AB173 "A L'ŒIL DE BAUD"	
RENAUD	Gérard	8	CHEMIN DES JARDINS	25820	LAISEY	AB174 "AU VERGER"	
SUCC° ROCHE	Pierre	24	RUE DU MAROC	25820	LAISEY	AB175 "AU VERGER"	
RACINE	Madeleine	12	RUE DE MADRID	6110	LE CANNET	AB177 - AB178 "AU VERGER"	
FAWER	Chantal	32	RUE DE LA CHAPELLE	25820	LAISEY	AB282 "CHAMP DERRIERES LA GRANGERIE"	
RUSCONI	Martine	38	GRANDE RUE	25820	LAISEY	AC13 "GRANDE RUE"	
HUGEL	Micheline	40	GRANDE RUE	25820	LAISEY	AC17 "AU VILLAGE"	
HUGEL	Didier	40	GRANDE RUE	25820	LAISEY	AC17 "AU VILLAGE"	
ENGONIN	Vincent	1	IMPASSE DU BREUILLE	25820	LAISEY	AB85 "AU VILLAGE"	
GRENOUILLET	Sandra	1	IMPASSE DU BREUILLE	25820	LAISEY	AB85 "AU VILLAGE"	
GREVY	Edith	35	RUE EMILE PICARD	25000	BESANCON	AC86 "AU VILLAGE"	
GREVY	Alain	16	ROUTE DE MEGEVE	74700	SALLANCHES	AC86 "AU VILLAGE"	

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil à l'unanimité :

- valide le projet de convention et autorise le maire à signer toutes les conventions
- autorise le maire à saisir un notaire afin de faire enregistrer ces conventions aux Hypothèques
- autorise le maire à signer tout document pour l'enregistrement de ces conventions.

III/ QUESTIONS DIVERSES

3.1 CADEAUX DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle au Conseil que Johan va partir et que Jenny va se marier.

Il propose donc au Conseil de revoir un peu la délibération qui fixe le montant des cadeaux (délibération n° 47/2004 du 18/05/04). Il rappelle que ces présents ne peuvent en aucun cas être considérées comme des compléments de rémunération ou des avantages en nature.

- ⇒ Remise de médaille : 30 €
- ⇒ Cadeau pour le doyen du village : 38 €
- ⇒ Gerbe de fleurs (décès, célébration monuments aux morts...) : pas de montant maximum
- ⇒ Départ d'un salarié (en retraite, mutation, démission...) : 76 €
- ⇒ Départ divers (autre que salarié) : 40 €
- ⇒ Naissance : 45 €
- ⇒ Repas de fin d'année pour le personnel et l'ensemble des membres du Conseil : pas de montant
- ⇒ Fête de Noël Deluz/Laissey : un cadeau par participant (pas de montant)
- ⇒ ASCL / Concours annuel de pétanque : une triplette de pétanque (pas de montant)

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas revoir le montant des cadeaux mais seulement apporter une modification de catégorie. Au lieu de naissance il est mis à la place Evènements familiaux (naissance, mariage...) et souhaite enlever la triplette offerte à l'ASCL puisque cette association n'organise plus rien.

La liste des cadeaux est donc :

- ⇒ Remise de médaille : 30 €
- ⇒ Cadeau pour le doyen du village : 38 €
- ⇒ Gerbe de fleurs (décès, célébration monuments aux morts...) : pas de montant maximum
- ⇒ Départ d'un salarié (en retraite, mutation, démission...) : 76 €
- ⇒ Départ divers (autre que salarié) : 40 €
- ⇒ Evènements familiaux (Mariage, Naissance...) : 45 €
- ⇒ Repas de fin d'année pour le personnel et l'ensemble des membres du Conseil : pas de montant
- ⇒ Fête de Noël Deluz/Laissey : un cadeau par participant (pas de montant)

L'ordre du jour étant épuisé,

Les Conseillers n'ayant plus de question,

Le Président lève la séance à 20 H 45.

Le Maire,

Dominique MESNIER

AFFICHÉ LE : 29/04/09

RETIRÉ LE :